

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

Verbatim de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

1- Période de recueillement

Monsieur le maire demande au DG de procéder au moment de recueillement.

2- Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que tous les élus avaient eu l'opportunité de consulter l'ordre du jour proposé, monsieur le maire demande de voter pour son adoption.

3- États financiers au 31 décembre 2019

Monsieur Michel Poirier comptable présente le sommaire des états financiers terminés au 31 décembre dernier. Il mentionne qu'il y a un surplus des revenus sur les dépenses et que ce surplus (23 860 \$) s'additionne aux surplus accumulés ces dernières années. Le surplus libre est de 493 000 \$. Il ajoute que le fonds de roulement de 75 000 \$ qui permet à la municipalité d'emprunter en quelque sorte à même ses surplus est à un solde 0, ce qui permet l'avantage de donner du levier éventuellement lors de futures réalisations impliquant des montants importants. Il précise que ce montant pourrait même être augmenté éventuellement par règlement et résolution. Il termine en mentionnant que les affaires comptables de la municipalité sont exemplaires.

Suite à la présentation par monsieur Poirier, monsieur le maire demande aux élus d'adopter une résolution visant à approuver les états financiers présentés. Adopté.

4- Approbation des comptes payés et à payer

Monsieur le maire demande si les élus sont disposés à adopter la liste des comptes payés et à payer déjà en leur possession depuis la dernière rencontre de travail. Adopté.

5- Adoption du règlement 167-20 et consultation publique

Il est demandé à la DGA de résumer ce point touchant l'urbanisme. Elle précise que ce règlement en est un de concordance avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC. Le règlement vise à réglementer les zones de mouvements de terrain dans la municipalité. Cette démarche nécessite une consultation publique et la date suggérée est le 29 juillet prochain à 19 h30. Adopté.

6- Rôle triennal d'évaluation pour les années 2021, 2022 et 2023

Monsieur le maire demande au DG faire à nouveau un résumé de la question afin de couvrir les derniers éléments connus depuis la rencontre de travail. Il mentionne et rappelle que la municipalité a le choix de reconduire le même rôle d'évaluation ou de l'équilibrer. À cause des impacts liés au projet de loi 48, des vérifications étaient à effectuées pour déterminer s'il est plus avantageux d'opter pour une option plutôt qu'une autre.

Des vérifications ont été faites par le directeur général auprès de la firme d'évaluateurs et du MAPAQ (ministère de l'Agriculture).

Les modalités auprès du MAPAQ ne sont pas complétées et seront finalisées par règlement ultérieurement (probablement au cours de l'automne). Toutefois, il est déjà possible d'en déduire que les compensations seront plus soutenues en temps et en montants pour les municipalités les plus affectées. Au moins pour la 1^{ère} année, la compensation serait de 100 %. Probablement décroissante ensuite sur une période qui reste à déterminer par le MAPAQ.

L'enjeu se situe sur une somme d'environ 22 millions. À terme, le manque à gagner sera d'environ 150 000 \$ probablement.

Les informations connues à ce jour convergent vers un choix plus stratégique d'équilibrer le rôle d'évaluation.

L'évaluateur consulté abonde dans le même sens et mentionne que toutes les municipalités dans la même situation que la nôtre se sont posées les mêmes questions et arrivent aux mêmes conclusions. Seulement celles, et elles sont rares, pour qui l'écart de valeur est marginal renoncent à équilibrer leur rôle.

La résolution vise à mandater la firme d'évaluateurs de procéder à l'équilibrage du rôle et d'autoriser le montant supplémentaire payé par une quote-part de la MRC et qui devrait être affecté l'an prochain.

7- Relevé sanitaire – Deuxième étape de réalisation

Monsieur le maire rappelle que les changements aux règles sanitaires liées à la COVID-19 ont changé ces dernières semaines et qu'une prise de position différente à la résolution adoptée le mois dernier peut s'avérer nécessaire d'autant plus que Groupe Hémisphères est disposé à compléter le mandat cette année. Adopté.

8- Entretien du réseau routier municipal – Scellant

Un rappel est fait que tel que discuté en réunion de travail, pour compléter en quelque sorte ce qui a été fait l'an dernier sur recommandation l'an dernier de notre ingénieur Luc Brouillette. De plus, il a été remarqué que ce qui a été appliqué l'an dernier semble avoir bien réagi à l'hiver, ce qui évite d'éventuels nids-de-poule. Le montant sera pris à même le total de 60 000 \$ prévu pour le rapiéçage. Adopté.

9- Location du Centre social et sportif

Monsieur le maire rappelle que la question a été discutée en réunion de travail, et que pour l'instant, et è revoir à la fin d'août selon l'évolution du dossier au niveau de la santé publique. Les réservations après cette date seront conditionnelles à la mise à jour de la fin d'août. Le DG résume pour sa part les risques encourus par la municipalité considérant le type de location en mode « libre service ».

10- Entente intermunicipale avec la ville de Rigaud – Camp de jour

No de résolution : 20-07-82

Cette résolution pour autoriser le maire et le directeur général à signer cette entente n'a aucun impact puisqu'elle est 1) seulement pour cette année et 2) ne vise que s'il y a inscription d'enfants à besoins particuliers, ce qu'il n'y a pas cette année. Donc, l'entente sert strictement pour répondre à un besoin administratif de la ville de Rigaud qui vise une uniformité procédurale avec les différentes municipalités dont certains de leurs enfants s'inscrivent à titre de non résidents.

11- Correspondance

Monsieur le maire fait référence à une offre de service qu'il a reçu d'une entreprise pour la vente de ses produits. (publicité).

La DGA mentionne avoir reçu de la CPTAQ l'acceptation pour le remblai sur la terre de Ferme Campeau sur le chemin Saint-Henri ainsi qu'une autre décision favorable pour une entrée chartière sur un lot mentionné par son numéro. Et enfin, l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier de la rue du Bois.

Le DG fait mention d'une correspondance pour la confirmation d'un montant de 8 579 \$ dans le cadre de la dotation spéciale (pacte fiscal) convenu entre le gouvernement et les associations municipales. Aussi, lettre d'une citoyenne pour problématique à un lampadaire près de sa propriété.

12- Période de questions

Aucune assistance et aucune question adressée formellement par des citoyens au préalable.

13- Levée de la séance

Monsieur le maire demande si les élus sont prêts à procéder à la levée de l'assemblée. Adopté.